

CPR-201001

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 1^{er} octobre 2020

9 h

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Francis Bourgoïn
Lynne Castonguay, secrétaire
Marianne Cormier
Pierrette Fortin

Monique Levesque
Pascale Rioux
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

INVITÉES :

Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
Suzanne Harrison, directrice de l'École de science infirmière

PERSONNE EXCUSÉE :

Yves Bourgeois

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 2.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL CPR-200924

7.1 (4) Mesures exceptionnelles (COVID-19) – Demande de dérogation du système de notation pour le cours SINF3712 – Soins et acuité (maternité/pédiatrie) (doc. 3/20-21)

Invitées : Suzanne Harrison, directrice de l'École de science infirmière
Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

Le président rappelle les grandes lignes du dossier. Il indique que l'École de science infirmière – campus de Moncton demande une dérogation au système de notation pour le cours SINF3712 (Soins et acuité I).

Présentation de Mme Harrison :

La directrice de l'École de science infirmière présente le dossier. Elle explique que la cohorte de l'automne 2020 est une double cohorte et que le nombre de placements cliniques est extraordinaire. L'École propose un monitorat par lequel une étudiante ou un étudiant serait jumelé avec une infirmière ou un infirmier pour faire ses relais pendant plusieurs jours. La notation passerait du système classique « A+-E » au système « S/NS ». La notation S/NS est utilisée pour d'autres cours similaires à l'École, notamment le Préceptorat.

La directrice présente également une situation difficile au niveau des ressources humaines. Cette situation fait en sorte qu'il faut trouver d'autres modèles de fonctionnement.

La directrice confirme que la demande touche le campus de Moncton seulement.

La directrice remercie les membres du Comité. Elle quitte la réunion.

Discussion du Comité des programmes

Le Comité soulève les points suivants :

- Le système de notation devrait-il être différent d'un campus à l'autre pour le même cours? Plusieurs membres du Comité sont d'avis que le cours devrait avoir le même système de notation.
- Devons-nous offrir le choix à l'étudiante ou à l'étudiant afin qu'elle ou il choisisse le système de notation qu'elle ou il préfère?
- Si l'École réseau à l'intention d'utiliser ce système lors de la réforme du programme, pourquoi ne pas l'appliquer au réseau dès maintenant?
- Il y a une double cohorte; il faut trouver une solution juste et équitable.
- Il faut penser cohorte 2020, cohorte 2021.
- L'approche uniforme, l'approche réseau; il faut penser trois campus.
- Une notation alphabétique pour un stage est déjà matière à réflexion.
- Nous sommes dans une situation exceptionnelle en raison de la pandémie. Il ne faut pas créer de précédent.

7.1 **(4) Mesures exceptionnelles (COVID-19) – Demande de dérogation du système de notation pour le cours SINF3712 – Soins et acuité (maternité/pédiatrie) (doc. 3/20-21)** (suite)

Après avoir examiné la question, le Comité des programmes est d'avis que les étudiantes et les étudiants du campus de Moncton auront droit à la notation S/NS alors que les étudiantes et les étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan pourront demander la notation S/NS.

R : 04-CPR-201001

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

Considérant la situation exceptionnelle dans laquelle se retrouve l'École réseau de science infirmière à la suite de l'impact de la pandémie de la COVID-19;

Considérant le fait que la demande concerne un stage, soit le cours SINF3712;

Considérant le fait que le système de notation proposé pour le cours SINF3712 est sérieusement considéré dans la réforme éventuelle du programme;

Considérant le fait qu'il y a une double cohorte dans le cours SINF3712 au campus de Moncton pendant l'année 2020-2021;

Il est proposé :

« Que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle le changement du système de notation (A+ à E) au système de notation (S/NS) pour le cours SINF3712 – Soins et acuité I (maternité/pédiatrie) pour l'année universitaire 2020-2021 pour les étudiantes et les étudiants du campus de Moncton et l'offre de la possibilité de changement du système de notation (A+ à E) au système de notation (S/NS) pour le cours SINF3712 – Soins et acuité I (maternité/pédiatrie) pour l'année universitaire 2020-2021 aux étudiantes et étudiants du campus d'Edmundston et de Shippagan. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7.2 **(5) Mesures exceptionnelles (COVID-19) – Abrogation d'un stage – régime coop (doc. 4/20-21)**

Le président présente une demande du BEC au sujet des programmes coopératifs. En raison de la pandémie, on note une diminution dans l'offre des stages. Plusieurs stages sont annulés. Par ailleurs, d'autres stages sont réduits en termes d'heures.

Le BEC indique qu'il y a une perte de revenus pour les programmes coopératifs lorsqu'une étudiante ou un étudiant transfère d'un programme coopératif à un programme régulier.

Le BEC recommande d'abroger le stage I des étudiantes et étudiants qui n'ont pas pu effectuer leur stage I et de leur permettre d'obtenir la mention coop sans faire tous les stages requis.

7.2 **(5) Mesures exceptionnelles (COVID-19) – Abrogation d'un stage – régime coop (doc. 4/20-21)** (suite)

Discussion du CPR

Les programmes coopératifs sont sanctionnés par le Sénat académique, le Conseil des gouverneurs et la CESPМ lors de leur création. Leur distinction est le « régime coopératif » qui revient à l'offre de la carte des stages du programme. Le Comité des programmes est d'avis qu'il serait inapproprié de permettre aux diplômées et diplômés d'obtenir la mention coop, même de façon exceptionnelle.

Une question est soulevée au sujet du remboursement des frais aux étudiantes et étudiants. Le président indique que le Comité des programmes n'est pas en mesure de statuer sur ce point. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il note la question.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05-CPR-201001

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Malgré la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes refuse la proposition que le stage I d'un programme coopératif soit abrogé afin que les étudiantes et étudiants inscrits à un programme coopératif puissent recevoir la mention « coopératif » sans satisfaire toutes les exigences requises du programme. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-200817 (EXTRAORDINAIRE)

8.1 **(3) Suivi du rapport de planification académique (doc. 1/20-21)**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-200626

9.1 **(19) Demande d'ajout d'un hyperlien au répertoire pour le Baccalauréat ès sciences (Nutrition avec internat)**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191108

10.1 **(15) Projet de règlement sur le dossier des études (doc. 5/19-20)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(16) Proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission (doc. 6/19-20)**

Aucun nouveau document.

10.3 **(17) Projet de modification des règlements 31.1 et 32.1 (doc. 7/19-20)**

Aucun nouveau document.

10.4 **(18) Banque de cours des OFG – Cours de deux crédits**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191008**

11.1 **(14) Projet de règlement pour le régime à mi-temps (doc. 1 et 1A/19-20)**

Aucun nouveau document.

11.2 **(16) Création du programme de Baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition) (doc. 3/19-20)**

Aucun nouveau document.

11.3 **(17) Changements proposés au Certificat en gestion des ressources humaines (doc. 4/19-20)**

Aucun nouveau document.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190613**

12.1 **(20) Maintien des cours PHYS1103 ET PHYS1303 (doc. 48/18-19)**

Aucun nouveau document.

12.2 **(23) Élagage de cours – cours surannées en foresterie (doc. 51/18-19)**

Aucun nouveau document.

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190314**

13.1 **(20) Politique sur la création, la modification et l'abolition d'un cours (doc. 33 et 33A/18-19)**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181206

14.1 (14) Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (doc. 6/18-19)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622

15.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)

Aucun nouveau document.

15.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33/17-18)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606

16.1 (4) Modification au cours GMEC1014

Aucun nouveau document.

17. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209

17.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)

Aucun nouveau document.

18. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007

18.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)

Aucun nouveau document.

19. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

19.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

20. DEMANDE DE RETRAIT DU COURS GLST1000 – ÉTUDE LOISIR SPORT TOURISME DE LA BANQUE DE L'OF3 (doc. 5/20-21)

Le Comité des programmes examine une demande de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Il s'agit d'une demande de retrait du cours GLST1000 de la banque de cours de l'OF3.

Le Comité des programmes note qu'il s'agit plutôt d'une modification du cours si le souhait de la Faculté est de réserver le cours aux étudiantes et étudiants du programme de GLST. Le formulaire CPR-5 doit être rempli.

Par ailleurs, il est de mise de vérifier si ce cours est important pour d'autres profils de programmes et si limiter ce cours à un certain groupe aurait un impact important pour d'autres programmes. Il se peut que des formulaires CPR-2 doivent être remplis.

Suivi : Registrariat et FSSSC

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Suivi des dossiers

La registraire présente un état des lieux portant sur les dossiers en cours au Registrariat. Elle indique qu'aucun nouveau dossier n'a été reçu entre les mois d'avril et août 2020.

Par ailleurs, 12 dossiers sont à l'étude au Registrariat; deux nouveaux projets ont été reçus au cours des deux dernières semaines.

Le Comité des programmes remercie le Registrariat pour cette mise à jour.

Le Comité des programmes souhaite relancer les activités de l'année 2020-2021. Des rappels seront envoyés par le Secrétariat général aux porteurs de dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Suivi : Secrétariat général

22. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion est le 5 novembre à 9 h.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h.


Lynne Castonguay, secrétaire générale